



## 20<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des États Parties

### Débat Général

#### Discours de Jennifer Naouri, Présidente de l'Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale

Madame la Présidente de l'Assemblée des États Parties,  
Vos Excellences,  
Honorables participants,

Le débat général de l'Assemblée des États Parties est le temps privilégié du bilan et de la prospective. C'est le moment où vous, les représentants des États, mais aussi les acteurs clés de la Justice pénale internationale rendent compte et tâchent de se projeter vers l'avenir.

C'est un honneur, et un privilège, pour l'Association du Barreau près la CPI de pouvoir adresser votre Assemblée et de porter, devant vous, la voix des Conseils indépendants et du personnel d'appui représentants tant des victimes, des accusés, des témoins, des États et des *Amicus Curiae* devant la CPI.

L'année qui vient de s'écouler a été une année fructueuse pour notre institution, malgré le contexte sanitaire encore difficile pour tous.

1- Tout d'abord, l'ABCPI a connu une avancée importante puisque notre institution a amendé sa Constitution afin que soient représentés au sein du Conseil Exécutif, tant les Conseils que le personnel d'appui.

Il s'agit d'une victoire importante puisqu'elle permet d'améliorer la représentativité de notre profession et de donner une voix réelle à ceux qui travaillent avec dévouement, dans des conditions souvent difficiles, au sein des équipes juridiques.

2- Deuxièmement, l'ABCPI a rempli son rôle d'interlocuteur privilégié dans de nombreuses discussions opérationnelles.

Il convient de noter, en particulier, que l'ABCPI a participé activement aux nombreuses discussions portant sur la réforme de l'aide judiciaire, notamment dans le cadre du mécanisme de révision de la Cour et en collaboration étroite avec la facilitatrice du groupe de travail de La Haye, son Excellence l'Ambassadrice d'El Salvador, que nous souhaitons remercier pour avoir initié un dialogue constructif entre les États Parties et les acteurs clés tels que les représentants du Greffe et l'ABCPI.

Nous souhaitons aussi remercier le Greffier de la Cour et le Directeur des services judiciaires avec qui nous travaillons de manière très constructive.

Les nombreux échanges fructueux ont permis de poser les principes qui permettront d'avancer de manière efficace sur la question de l'aide judiciaire.

Les priorités de l'ABCPI étaient de :

1. Assurer le principe de l'égalité des armes entre Accusation et Défense et une représentation effective des victimes, ce qui passe par la résolution de la question de l'imposition sur le revenu pratiquée par certains États ;
2. L'amélioration des conditions de travail afin d'aboutir à une politique d'aide judiciaire qui garantisse l'accès aux protections sociales et aux droits fondamentaux tels qu'un congé de maternité ou un congé maladie. Ce qui est d'autant plus fondamental que les équipes juridiques sont majoritairement constituées de femmes.

L'ABCPI continuera d'être un allié essentiel des États pour améliorer le système d'aide judiciaire et nous vous présenterons des solutions concrètes et constructives qui prennent en compte la réalité budgétaire de la Cour.

- 3- Sur la question du genre, il nous tient à cœur de mettre en avant aujourd'hui le travail remarquable de notre groupe de travail sur la parité des genres, l'égalité et le bien-être au travail.

En tant que première femme Présidente de notre institution je suis d'autant plus consciente de la grande responsabilité qui m'incombe à cet égard.

J'ai rencontré, dès le début de mon mandat, la coordinatrice pour l'égalité des genres de la CPI et j'ai l'immense privilège d'avoir acquis le statut de « Gender Champion ».

Les objectifs seront notamment de plaider en faveur de l'établissement d'un lieu de travail plus sûr, exempt de tout type de harcèlement, et la prise en compte des sensibilités liées au genre dans la salle d'audience.

4- Enfin, l'ABCPI a continué de travailler sur des questions ayant trait à la coopération de la Cour et les États avec les membres des équipes juridiques afin qu'ils puissent exécuter leur mandat.

L'ABCPI continuera de communiquer sur:

- Les besoins de coopération en matière de liberté provisoire ou d'exécution des peines ;
- Le besoin de financement du fond permettant l'organisation de visites familiales pour des détenus, présumés innocents, qui se trouvent loin de chez eux.

L'ABCPI a démontré cette année encore qu'elle est un partenaire important et fiable de la Cour et de l'Assemblée des États Parties dans la réalisation des objectifs universels posés par le Statut de Rome et continuera à l'être à l'avenir.

Je vous remercie, vos Excellences, pour votre attention.